

Nos réf. : PK/JD/MCR

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

|  |   |
|--|---|
| <b>DATE DE CONVOCATION :</b><br><b>25/10/2010</b>  | L'an deux mil dix le deux novembre à 18 heures 30   |
| <b>DATE D'AFFICHAGE :</b><br><b>02/11/2010</b>   | Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de <b>Monsieur Pierre KNEPERT, Maire.</b>   |
| <b>NOMBRE DE CONSEILLERS :</b><br><br><i>En exercice : 27</i><br><i>Présents : 22</i><br><i>Votants : 27</i> | <b>Présents :</b> KNEPERT Pierre, MERAUX Jocelyne, BELZ Christian, PETIT Betty, MAKSOUH Mourad, PARRAIN Carole, CLAUDON Pierre, MORENO Christine, MANIAS Marcel, GROSJEAN Laurence, FONTAINE Dalila, RENOUX Alain, GRILLOT Fabienne, GRIFFON Pierre, PERRON Danièle, MORASCHETTI Elisabeth, MARTINO Jean-Luc, BIGEARD Isabelle, TRAVERSIER Agnès, GIRARD Jean-Claude, ATAR Nathalie, MOUHOT Marcel.<br><br>Formant la majorité des membres en exercice. |
| <b>OBJET :</b><br><br><i>Mise à disposition d'un local<br/>aux conseillers</i>                               | <b>Excusés :</b> JACQUOT Laurent a donné procuration à BELZ Christian, MONNIN Jean-Pierre a donné procuration à MAKSOUH Mourad, CHATELAIN Pierre a donné procuration à RENOUX Alain, RADREAU Sophie a donné procuration à KNEPERT Pierre, PAGNOT Pascal a donné procuration à MOUHOT Marcel,<br><br>Madame Jocelyne MERAUX est nommée secrétaire de séance  |

Monsieur le Maire expose qu'en application de l'article 27 du règlement intérieur : selon l'article L 2121-27 du CGCT, un local situé à la Maison Pour Tous - 41 Grande Rue est mis à la disposition des Conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale.

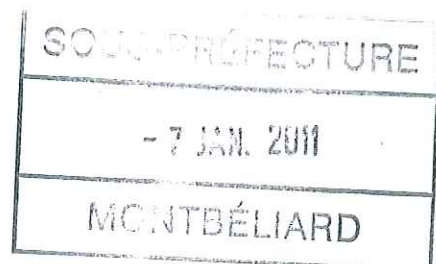
Une convention d'utilisation, annexée à la présente délibération est établie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, l'exposé du Maire entendu, autorise Monsieur le Maire, à signer la dite convention.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE  
Transmise à la Préfecture le ..02/11/10  
Publiée le ..02/11/10.....  
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME  
Le Maire



Commune de



Nos ref. : PK/JD/MCR

# CONVENTION D'UTILISATION SALLE COMMUNALE

Ref : Délibération du 02/11/2010  
Règlement intérieur

Entre les soussignés :

**Commune de BAVANS** représentée par **Monsieur Pierre KNEPPERT** – Maire

Et :

**La liste d'opposition « Pour Bavans avec vous »** - 16 rue des Lilas à Bavans (25550) – représentée par **Monsieur Pascal PAGNOT**,

Il a été convenu ce qui suit :

## Article 1<sup>er</sup> :

La salle, sise 41, Grande Rue à BAVANS, dans les locaux de la Maison Pour Tous, est mise gratuitement à la disposition de la **liste d'opposition « Pour Bavans avec vous »** à compter du 23/10/2010 afin d'y exercer ses activités.

## Article 2 :

**La liste d'opposition « Pour Bavans avec vous » :**

- Prend les locaux en leur état actuel et déclare les avoir visités et les connaître,
- S'engage à maintenir ces locaux en parfait état de propreté.

## Article 3 :

**La liste d'opposition « Pour Bavans avec vous »** s'engage à libérer immédiatement les locaux, objet de la dite convention, sur simple demande de la Commune et sans prétendre à indemnité.

## Article 4 :

Dans le cas de travaux, une salle similaire sera mise à leur disposition.

Bavans, le 14/12/2010

**Pour la liste d'opposition,  
« Pour Bavans avec vous » :**

**Pascal PAGNOT**



**Pour la Ville,  
Le Maire :**

**Pierre KNEPPERT**

